

CONVENTION DE PARTENARIAT REGIONAL

avec l'AA IHEDN Aquitaine

Pour une culture de l'engagement

ENTRE,

L'ETAT

Représenté par

Monsieur Patrick BAHEGNE

Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Nouvelle-Aquitaine

D'UNE PART

ET

L'association AA IHEDN Aquitaine (Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale région Aquitaine), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
11, rue de Cursol, 33000 BORDEAUX,

L'association AA IHEDN Poitou-Charentes

L'association AA IHEDN Limousin

Ci-dessous dénommées « ASSOCIATION »

Représentées au titre de la Nouvelle-Aquitaine par le président de l'association AA IHEDN Aquitaine, Monsieur Norbert LAURENCON

CI-DESSOUS DENOMMES « LES PARTENAIRES »

D'AUTRE PART

- Vu les orientations contenues dans la lettre du Premier Ministre du 01 12 2018 au directeur de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN),
- Vu les orientations données par l'UNION IHEDN et les contacts pris au niveau gouvernemental par le président de cette entité,
- Vu l'engagement de l'association AA IHEDN Aquitaine en direction des jeunes, en particulier lors de la phase de préfiguration du SNU qui s'est déroulée à Felletin dans la Creuse en 2019, où 5 encadrants permanents, présents pendant les quinze jours, et cinq chefs d'entreprises venus témoigner de leur expérience, étaient issus de l'association,
- Vu le COPIL régional du Service national universel (SNU) du 20/12/2019 présidé par la Préfète et la Rectrice de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Considérant que les objectifs poursuivis pour la mise en place du Service national universel (SNU) correspondent aux valeurs portées par l'ASSOCIATION :

Renforcement de la cohésion nationale et territoriale, développement d'une culture de l'engagement et accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet et modalités du partenariat

Afin d'obtenir une meilleure lisibilité vis-à-vis de l'ensemble des instances et personnels impliqués dans le SNU, « LES PARTENAIRES » souhaitent formaliser leur partenariat mis en place au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce partenariat concerne le soutien proposé par l'ASSOCIATION pour la mise en œuvre du SNU, pour les interventions dans les 7 modules prévus, pour l'encadrement des jeunes lors des séjours de cohésion et pour l'accueil de ceux-ci lors de la phase de mission d'intérêt général.

Il concerne également la place des responsables de « l'ASSOCIATION » dans les instances dirigeantes au niveau régional et au niveau départemental.

Le président de l'AA IHEDN Aquitaine est l'interlocuteur privilégié des instances régionales. Le niveau départemental constitue le niveau opérationnel dans le cadre des actions. Une annexe précise les interlocuteurs associatifs par départements ainsi que les chefs de projet pour la partie Etat.

Il est convenu que les membres des associations susvisées agissent dans le cadre des orientations retenues dans la présente convention cadre. Pour tous les autres aspects, ils agissent en leur nom personnel (notamment rémunération éventuelle, responsabilité, durée de l'engagement)

Cette convention est sans incidence financière.

Article 2 : les missions de « l'ASSOCIATION »

Dans la mesure de ses possibilités, qui seront définies au niveau opérationnel par les chefs de projets départementaux listés en annexe 2, « l'ASSOCIATION », compte tenu de l'ensemble des compétences de ses membres, pourra proposer :

- au niveau de l'encadrement : des directeurs de centre, des directeurs adjoints, des référents spécialisés, des cadres de compagnie, des référents de quartiers, des tuteurs de maisonnées
- au niveau des enseignements généraux : des intervenants pour les 7 modules définis par les responsables SNU
- au niveau des connaissances générales, des enseignements spécifiques et des témoignages : des intervenants pouvant apporter leur témoignage concernant une expérience personnelle. Ex : entrepreneuriat (comme cela a été fait à Felletin) connaissance du milieu de la défense, de l'aéronautique, des grandes administrations...
- au niveau de l'animation : une aide pour l'organisation éventuelle de parcours de synthèse permettant de revoir et d'intégrer les principes abordés dans les 7 modules
- au niveau de l'exécution de la mission d'intérêt général : un accueil ou un guide pour l'exécution de cette mission
- au niveau de la formation des encadrants et intervenants : Des personnes spécialisées dans l'animation, la conduite de groupes ou les relations avec la jeunesse

Article 3 : cadre d'intervention de l'ASSOCIATION dans le dispositif mis en place au niveau régional et départemental

En fonction de leur déploiement territorial, les membres de « l'ASSOCIATION » pourront intervenir dans les différentes phases de la mise en œuvre du SNU, en matière de :

- participation au recrutement et à la formation des cadres du SNU 2020 tel que décrit ci-dessus.
- aide ponctuelle pouvant être demandée dans leur tâche par les responsables SNU

Article 4 : engagement de l'ETAT

L'Etat associera le représentant de « l'ASSOCIATION » au sein du COPIL régional et demandera aux chefs de projets départementaux (voir annexe 1) d'intégrer les membres cités en annexe dans les COPIL départementaux afin de bien leur permettre de préciser les tâches prises en compte tel que prévues ci-dessus.

Article 5 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.

Article 6 : résiliation

Cette convention peut faire l'objet d'une demande de résiliation à la demande de l'une ou l'autre des parties pour quelque motif que ce soit. Elle devra être notifiée par lettre recommandée.

Fait à Bordeaux, le 24/01/2020

Pour le compte de l'ASSOCIATION
Le président de l'AA IHEDN Aquitaine



Norbert LAURENCON



AQUI - IHEDN
Le président

Le Directeur régional et départemental
de la jeunesse
Des sports et de la cohésion sociale
Nouvelle-Aquitaine



Patrick BAHEGNE

Annexe 1



Chefs de projet SNU en Nouvelle-Aquitaine			
Département	Prénom-Nom	Qualité	Coordonnées
CHARENTE	Sébastien DARTAI	Chef de service JS	sebastien.dartai@charente.gouv.fr 05 16 16 62 69
CHARENTE MARITIME	Marion ROBIN	Cheffe du service JS	marion.robin@charente-maritime.gouv.fr 05 46 35 25 36 ou 06 70 79 62 00
CORREZE	Damien MARAIS	Chef de service JS	damien.marais@correze.gouv.fr 07 84 08 35 08
CREUSE	Nicolas OLLIER	Chef de service JSVA par intérim	nicolas.ollier@creuse.gouv.fr 07 88 48 76 14
DORDOGNE	Ousmane KA	Chef de service JS	ousmane.ka@dordogne.gouv.fr 05 53 03 66 40 ou 06 19 53 58 90
GIRONDE	Audrey PERRY	Charge de mission Direction Départementale Déléguée	audrey.perry@girond.gouv.fr 05 47 47 47 58
LANDES	Laurent POTTIER	Chef de service JS	laurent.pottier@landes.gouv.fr 05 58 05 76 92 07 72 66 76 66
	Serge TAUZET	Directeur de cabinet OSDEN	serge.tauzet@ac-bordeaux.fr 05.58.05.66.72 06.27.18.37.15
LOT ET GARONNE	Anne HOLEC	Chef du service JSVA DDCSPP 47	anne.holec@lot-et-garonne.gouv.fr 05 53 98 66 40
PYRENEES ATLANTIQUES	Philippe ETCHEVERRIA	Chef de service JS	philippe.etchevria@pyrenees-atlantiques.gouv.fr 05 47 41 33 41 ou 06 30 20 88 09
DEUX-SEVRES	Bertrand RIGOLOT	Chef de service JS	bertrand.rigolot@deux-sevres.gouv.fr 05 49 17 27 21
VIENNE	Arthur DROUAUD	Chef de service JS	arthur.drouaud@vienne.gouv.fr 05 49 18 10 30
	Jacques BROULEAU	Conseiller Pédagogique Départemental	jacques.brouleau@ac-poitiers.fr 05 16 52 65 81
HAUTE VIENNE	Claire GUIMBAUD	Cheffe de service JS	claire.guimbaud@haute-vienne.gouv.fr 05 19 76 12 15 ou 06 07 90 56 21

Annexe 2

Responsables de projet SNU dans l'ASSOCIATION

Département	Prénom Nom	Coordonnées
CHARENTE	Dominique Perot- Faure	xanvia@orange.fr 0667700718
CHARENTE MARITIME	Paul Morin	paul.morin@orange.fr 0611306175
CORREZE	Christian Gouchet	christian.gouchet@outlook.fr 0662965757
CREUSE	Roland Colonges	rolancolonges@aol.com
DORDOGNE	Jean-Pierre Graindorge	jp@graindorge.org 0683063443
GIRONDE	Jean-Louis Roch	jean-louis.roch@wanadoo.fr 0614163255
LANDES	Serge Avignon	serge.avignon3@orange.fr
LOT ET GARONNE	Armand Schiratti	ar.schiratti@gmail.com 0778903345
PYRENEES ATLANTIQUES	Marc Bourdat	marc.bourdat@gmail.com 0609493137
DEUX-SEVRES	Jean-Louis Lobstein	jllobstein@hotmail.fr 0631065757
VIENNE	Marc Fiard	marc.fiard@wanadoo.fr 0673440248
HAUTE VIENNE	Pascale Rautenbach	pascal.rautenbach@outlook.fr 0675064893